



## Communiqué de presse

### ASP (Assistants de Sécurité Publique)

### **Pierre Maudet : l'autoritarisme en guise de partenariat social**

**M. Pierre Maudet a une manière bien à lui de concevoir le partenariat social : il ne négocie pas, mais décide unilatéralement. Les ASP, qui se sont fortement mobilisés l'année passée, ont fait les frais des actes d'autorité de ce magistrat pour qui tous les moyens sont bons pour briser le personnel, lorsque celui-ci ose porter haut des revendications plus que légitimes, surtout si ces revendications remettent en question son projet de loi (LPol).**

#### **Rappel des faits**

En juin et juillet 2014, les assistants de sécurité publique (ASP) sont descendus dans la rue non pas pour demander une augmentation de salaire comme cela a pu être communiqué par le Département de la sécurité et de l'économie (DSE), mais pour dénoncer leur situation injuste et la gabegie qui régnait dans leur service.

Les revendications étaient légitimes : une collocation dans la bonne classe de fonction (certains étaient colloqués jusqu'à cinq classes en dessous), le règlement des heures supplémentaires et majorées accumulées mais jamais payées, une planification selon la loi à laquelle ils sont soumis (LPAC) et une équité de traitement (débours, jours de vacances, caisse-maladie) par rapport aux tâches de police qui leur ont été confiées depuis des années et qu'il est prévu d'augmenter à très court terme, dans le cadre de la révision de la loi sur la police (LPol). Rappelons que les revendications des ASP auraient toutes pu se régler dans la refonte de cette loi, ce qu'avait d'ailleurs envisagé d'abord le magistrat, avant de décider de s'asseoir sur toutes les demandes de son personnel, tant des ASP que des policiers ou encore des gardiens de prison, et de passer en force avec un projet de loi pérennisant une iniquité de traitement crasse. En effet, les ASP, tout en étant confrontés aux mêmes difficultés que les gendarmes, ne bénéficient pas des mêmes compensations.

#### **Des sanctions pour toutes réponses**

Le débrayage de juin - plus de 80 ASP se sont mobilisés pour faire part de leur mécontentement - fut un succès. Mais alors que les ASP demandaient simplement l'ouverture de négociations, M. Maudet a préféré ouvrir des enquêtes administratives pour sanctionner et ainsi faire un exemple. Menacés ouvertement de révocation par un magistrat décidé à les museler à n'importe quel prix, 19 ASP ont finalement écopé de scandaleuses sanctions pécuniaires. Par cet acte, le magistrat visait principalement le torpillage de la mobilisation. Si au passage, il pouvait également intimider les collègues policiers et leurs

syndicats, eux aussi en lutte pour défendre leurs conditions de travail, cela ne pouvait être que tout bénéfique. L'objectif visé par le magistrat était encore une fois de faire taire toute opposition, pour faire passer en force sa LPol, qui pérenniserait les iniquités dénoncées en les inscrivant dans la loi.

### **Seconde salve**

En ce début d'année, soit plusieurs mois après les débrayages, tout en continuant à faire fi du partenariat social et à refuser des négociations dignes de ce nom, le magistrat s'acharne sur les ASP en poursuivant pénalement plus d'une trentaine d'entre eux ! En clair, ces derniers ont reçu une contravention pour avoir participé à un débrayage tout à fait légal. Cette nouvelle sanction intervient alors que la campagne référendaire, soutenue par les syndicats, bat son plein. On le voit, M. Maudet ne recule devant rien pour faire taire tout avis contraire à sa politique. Mais les ASP ne vont pas se laisser faire. Soutenus par le syndicat, ils ont déjà fait opposition à ces ordonnances pénales et iront jusqu'au tribunal s'il le faut.

### **Cerise sur le gâteau**

Alors qu'il s'est toujours refusé à de véritables négociations, alors qu'il impose ses solutions au travers de la menace et des sanctions, M. Maudet voudrait pourtant faire croire qu'il a obtenu un accord avec notre syndicat et s'en vante auprès du personnel. En effet, le 5 février après qu'il a annoncé aux employés les mesures décidées unilatéralement par lui, notre syndicat tenait une assemblée générale pour se déterminer. Lors de cette assemblée, nous avons décidé de prendre acte des décisions du magistrat, estimant que le litige allait en se poursuivre en justice. Or le lendemain de cette assemblée, avant même que nous ayons pu écrire au magistrat pour lui relayer notre position, celui-ci écrivait à l'entier du personnel pour annoncer notre accord d'avec ses décisions. On croit rêver.

En conclusion, M. Maudet tente par tous les moyens de donner un vernis de dialogue social à sa politique, laquelle ne connaît que les coups de triques pour imposer sa loi. Nous ne pouvons qu'encourager ceux qui ne l'auraient pas encore fait à voter contre la LPol, loi qui encore une fois pérenniserait l'iniquité parmi le personnel de la sécurité publique.

Genève, le 3 mars 2015

Pour tout renseignement :

- Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP-VPOD – 076 507 50 94